

Un internat Dynamique

L'internat est un service rendu aux familles.

Il facilite le travail personnel des internes et contribue à leur réussite scolaire.

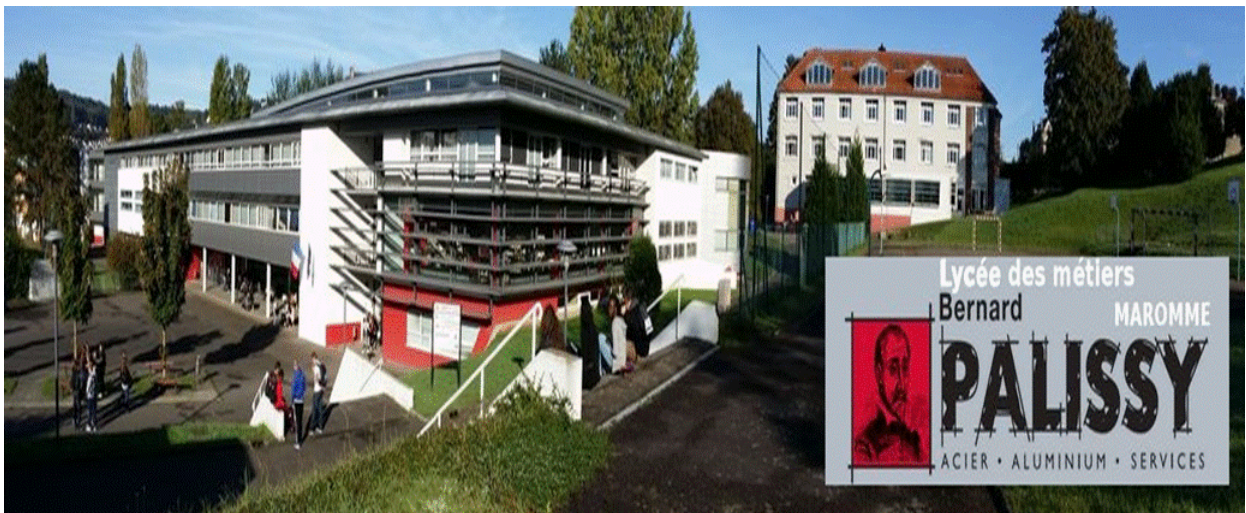
C'est également un lieu d'apprentissage de la vie en communauté.

Le préambule du règlement intérieur de l'établissement s'applique à l'internat.

Le lycée



L'internat et le Réfectoire



Lycée Bernard PALISSY
5 sente aux loups
BP 1046
76152 MAROMME CEDEX

Les fiches d'inscription sont à retirer auprès des CPE du lycée.

HORAIRES ET FONCTIONNEMENT DE L' INTERNAT

<u>17h30:</u>	1 er APPEL
<u>17H30-18H30:</u>	Temps détente, libre avec mixité possible dans les étages, <u>les chambres portes ouvertes.</u> <u>Accès à l'espace détente et travail collaboratif mais pas au foyer.</u>
<u>18h45:</u>	REPAS
<u>19h45:</u>	2 ème APPEL ET ETUDE, <u>l'étude est pour tous.</u> <u>Elle peut s'effectuer en chambre portes ouvertes.</u>
<u>20h45:</u>	ANIMATIONS AU FOYER
<u>21h45:</u>	Fermeture du foyer et Retour en chambre.
<u>22h:</u>	Extinction des feux

INFO TARIFS EN RIGUEUR ANNEE 2019-2020: 1202,25 euros (tout compris hébergement et restauration pour 4 jours). Les tarifs sont votés tous les ans par la Région.

REGLEMENT DE L'INTERNAT DU LYCEE BERNARD PALISSY

LES HORAIRES

- **Ouverture de l'internat** : le lundi à partir de 17h30 jusqu'au vendredi 7h30. Le lundi matin les internes peuvent déposer leurs affaires à la bagagerie de la vie scolaire.

Nous précisons que le mercredi après midi l'internat ouvre à partir de **17h**. Les élèves sont accueillis au sein du lycée et ont la possibilité de faire des activités avec les AED.

- **Les études** : → les élèves effectuent une heure d'**étude surveillée obligatoire en chambre porte ouverte** ou dans la salle dédiée à la détente et au travail collaboratif de 19h45 à 20h30.

- **Les repas** : → le petit déjeuner est servi à partir de 7h00 au réfectoire.

→ le dîner est servi à 18h45 au réfectoire. Les élèves doivent attendre la présence des AED pour prendre les plateaux. Merci de veiller à ce que les élèves ne fassent pas entrer de la nourriture de l'extérieur.

→ le goûter est servi à 17h15. Les élèves se rendent au réfectoire accompagnés d'un AED.

- **Les douches** : Les élèves ont la possibilité de prendre leur douche soit le soir entre 20h45 et 21h30 soit le matin de 6h45 à 7h15. Les élèves qui souhaitent se lever plus tôt pour prendre leur douche devront le faire dans le respect des autres c'est-à-dire sans faire de bruit et sans utilisation de sèche cheveux avant 6h45.

- **Le Lever**: L'AED allume les étages à 6h45. Les élèves ont ensuite 30 minutes pour se préparer et descendre au réfectoire.

- **Le Coucher**: L'extinction des lumières se fait à 22h. Les élèves doivent être dans leur chambre prêts à dormir à cette heure. Ainsi les appareils numériques doivent être éteints à 22h.

- **Les Activités** : Sorties au kindarena pour les matchs et la zumba, projections de films possibles. De plus, les élèves ont accès au foyer de l'internat tous les soirs de 20h30 à 21h45 (billard, baby foot, jeux de société). Les activités sont bien sûr adaptables en fonction de la demande des élèves et des projets menés par les AED.

2- RESPECT DES PERSONNES ET DES BIENS

Les élèves internes doivent veiller au respect des biens mis à leur disposition et des locaux. Tout interne a le droit au respect de sa personne, de ses biens et de sa tranquillité.

- **Les appareils numériques**: Les téléphones portables, tablettes, lecteurs MP3-4 sont tolérés à l'internat dans la mesure où ils ne constituent pas de gêne pour autrui. Ils sont interdits pendant les heures d'études et après 22h.

Les ordinateurs personnels sont des outils de travail pour leur propriétaire et ne doivent en aucun cas servir de poste de télévision.

Tous les appareils cités sont placés sous la responsabilité de l'élève.

- **Hygiène**: Pour des raisons d'hygiène, les draps, housses de couette et taies d'oreiller devront être nettoyés tous les 15 jours, c'est pourquoi votre enfant devra prévoir de défaire son lit les vendredis matins en semaine A (prévoyez donc un sac pour mettre le linge sale) cette obligation est à la charge des familles. L'alèse fournie par l'établissement doit être utilisée.

Les chambres doivent être entretenues un minimum par les élèves, c'est-à-dire, **rangées et propres** (lits faits, bureaux rangés, papiers dans les poubelles, ...)

- **Sécurité**: Chacun doit veiller à préserver les installations.

Pour des raisons de sécurité, les internes ne doivent pas s'enfermer dans leur chambre, ils ne doivent pas bouger les meubles.

Les plaques chauffantes ne sont pas admises à l'internat. Les appareils électriques tolérés (rasoir et sèche-cheveux) doivent être aux normes de sécurité.

Il est recommandé de fermer son armoire avec un cadenas afin d'éviter tout risque de vol.

Pour des raisons de sécurité sanitaire, les internes, sans l'accord de l'infirmière, ne doivent pas être en possession de médicaments.

3- ABSENCES ET SORTIES

- **Absences**: En cas d'absence ponctuelle de l'internat, le responsable légal doit informer l'administration du lycée par écrit (carnet de correspondance ou mail internatpalissy@gmail.com) **24h avant l'absence**, sauf situation d'urgence.

Pour les élèves pratiquant une activité extra scolaire ou encore les élèves en stage sur présentation d'un justificatif, ils seront autorisés à arriver plus tard à l'internat.

- **Sorties**: Les internes, autorisés par leur représentant légal, peuvent sortir en fin d'après-midi, c'est-à-dire de la fin des cours jusqu'à 17h30 et le mercredi jusqu'à 17h45.

Le matin, les internes ne sont pas autorisés à sortir de l'établissement avant 7h45.

4- MANQUEMENTS AUX REGLES DE VIE ET SANCTIONS

- **Manquements aux règles de vie**: Les manquements aux règles de vie de l'internat constituent un trouble. Sont considérés entre autres comme manquements, toutes activités ou attitudes dégradantes ou humiliantes envers autrui, ainsi que l'introduction d'objets et de produits illicites ou médicaments, leur consommation, l'état d'ébriété.

Le règlement intérieur du lycée se doit d'être respecté aussi à l'internat.

- **Sanctions**: Les manquements aux règles de vie de l'internat peuvent engendrer des sanctions allant jusqu'à l'exclusion définitive de l'internat.

L 'internat en image ...

Chambre



Salle de douches



Foyer



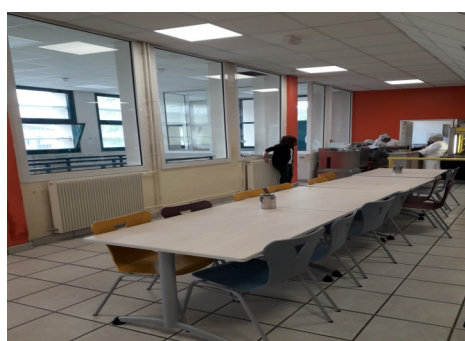
Espace détente



Espace de travail collaboratif et numérique



Restaurant Scolaire



Les projets :

- Sorties au KINDARENA pour les matchs de Baskets, soirée ZUMBA, Ciné à Beaumarchais.
- Soirées à thèmes en collaboration avec le chef de cuisine avant chaque jeudi de veille de vacances scolaire.
- Animations au foyer selon planning établi par les AED (Ateliers permanents: baby foot, billard, jeux de société, télévision soirée cinéma...)